



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 67

Votants : 73 (dont 6 procurations)

N°22

OBJET :

**CULTURE
FESTIVAL DE
MUSIQUE
« TINTAMARRE »
SUBVENTION 2020**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 1 OCT. 2020

Publiée ou notifiée

le : - 1 OCT. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Françoise DUBESSAY, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (à partir de la délibération n°13), Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (à partir de la délibération n°7), Jacques BLETTY, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Anne-Sophie RAVACHE, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Henri SARRE, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. François HUGUET à Annie DAUPHIN, Jean-Marc BOUREL à Jean-Claude BRAT, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Jean ALMAZAN, Corinne IBARRA à Sylvie DUBREUIL, Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA.

Absents excusés :

M. François SZYPULA, Jean-François CHAUFFRIAS, Alexandre GIRAUD, Christophe DUMONT.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'art.10 de la loi susvisée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les statuts de Vichy Communauté, en particulier l'article C-8 s'agissant de la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels,

Vu la délibération n°13 du Conseil Communautaire du 13 juin 2019 attribuant une participation statutaire à l'EPCC Vichy Culture d'un montant de 20 000 € pour le développement d'une politique culturelle communautaire notamment à destination des jeunes publics,

Vu l'examen par la commission N°3/volet culture réunie le 2 septembre 2020,

Considérant la volonté communautaire réaffirmée de soutenir particulièrement l'accès des plus jeunes à la culture,

Considérant la volonté de renforcer la solidarité des territoires notamment en matière d'accès des écoles aux manifestations et aux équipements culturels situés au cœur urbain,

Considérant la nécessité de soutenir la 13^{ème} édition du festival « Tintamarre » proposée aux élèves de l'enseignement primaire par l'association Musiques Vivantes et le Centre Culturel de Vichy, le mois de novembre 2020,

Considérant l'intérêt de ce festival jeune public unique en Auvergne qui comporte également des ateliers pédagogiques en amont des spectacles,

Considérant l'intérêt d'une programmation tournée principalement vers la musique (ce qui en fait son originalité dans le milieu de la diffusion jeune public) pouvant être également associée à d'autres arts comme le théâtre ou le cirque,

Considérant que l'EPCC Vichy Culture contribue à la mise en réseau des acteurs de l'ensemble du territoire de Vichy Communauté afin de contribuer au développement d'une politique culturelle communautaire en direction des jeunes publics,

Considérant que le Centre Culturel de Vichy, théâtre géré par l'EPCC Vichy Culture offre chaque année une programmation de spectacles vivants diversifiée notamment des manifestations à destination du jeune public,

Propose au Conseil Communautaire :

➤ De rembourser sur justificatif, les coopératives scolaires des écoles maternelles et primaires de l'agglomération, sur justificatifs d'entrées et d'aide au transport, (organisé par leur soin), dans les conditions suivantes :

- Remboursement des factures d'entrée à hauteur de 3€ par élève dans la limite d'un spectacle par école pour une enveloppe d'un montant total de 3600€.

- Lignes urbaines : remboursement sur la base du tarif réduit en vigueur pour les classes élémentaires et à titre gratuit pour les classes maternelles de même que pour les accompagnants.
- Pour les établissements sans desserte urbaine ou insuffisamment desservis, prise en charge du transport dans la limite d'un bus par école.

L'enveloppe globale du transport est ainsi estimée à 2 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

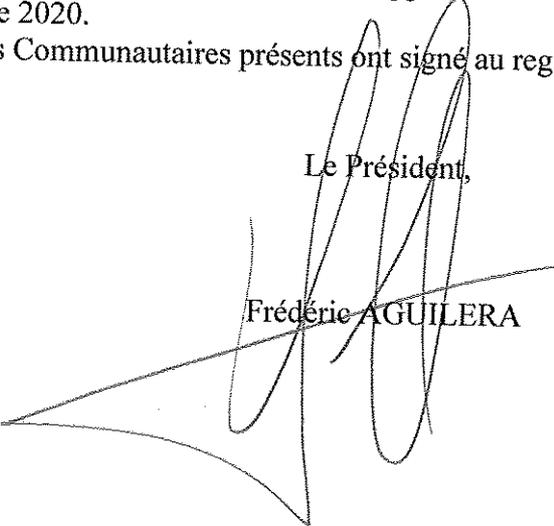
- D'adopter ces propositions,
- Que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2020,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 24 septembre 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 22 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24

Objet de l'acte : SEPTEMBRE 2020 - CULTURE - FESTIVAL DE MUSIQUE TINTAMARRE
SUBVENTION 2020

.....
Date de décision: 24/09/2020

Date de réception de l'accusé 01/10/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 24SEP2020_22

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200924-24SEP2020_22-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes

Culture

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 22.pdf (99_DE-003-200071363-20200924-24SEP2020_22-DE-
1-1_1.pdf)